



Plan d'aménagement et de Gestion
PAG

Aire Marine Protégée de Saint Louis (Sénégal)

Révision pour la période 2014-2019

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
I. L'AMP DE SAINT LOUIS	4
PROBLEMES DANS L'IMPLEMENTATION DU PLAN ANTERIEUR	4
DEFIS ET ENJEUX DE GESTION DE L'AMP	5
II. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP DE SAINT LOUIS	6
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE GESTION	6
Objectif général	6
Objectifs spécifiques et résultats attendus	6
DESCRIPTION DES ACTIVITES	9
Restauration	9
Communication	12
Autres activités (M)	15
PLANIFICATION DES ACTIVITES	17
INDICATEURS DE SUIVI	20
BUDGET	21
TABLE DES MATIERES	25

Avant Propos

Le Sénégal s'est engagé dans un processus de protection de ses ressources marines et côtière avec la mise en place d'une série d'aires marines protégées qui constituent une des variantes de stratégies mises en œuvre pour l'atteinte des objectifs de 10% d'espace protégé en milieu marin.

C'est ainsi qu'au « sortir du Vème Congrès des Parcs Nationaux de Durban (2003), que l'Etat du Sénégal s'est fortement engagé dans la conservation de la biodiversité marine et côtière. En 2004, cinq AMP furent créées. Leur gestion était à cheval entre le Ministère de l'Environnement et celui de la Pêche (ou de l'Economie maritime).

Le décret n°2012-543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la république, la Primature et les ministères a créé la Direction des Aires marines Communautaires Protégées (DAMCP).

Un ensemble d'espaces a été mis en défens sur le littoral sénégalais où différentes règles permettent l'accès aux ressources. La DAMCP s'attelle au développement de plan d'aménagement et de gestion des AMP ou à leur actualisation.

Ce travail sur l'aire marine protégé de Saint Louis s'inscrit dans ce contexte. Nonobstant l'existence d'un plan de gestion, l'AMP de Saint Louis fait face aux mêmes défis à savoir de reconstituer et de maintenir les stocks de ressources par l'existence d'une gestion efficace de l'accès réalisée par une structure compétente et à niveau. La révision des PAG permet donc une actualisation des actions à mener dans cette partie du Sénégal.

I. L'AMP DE SAINT LOUIS

L'Aire Marine Protégée (AMP) de Saint-Louis est située dans le département de Saint-Louis, sur la façade maritime de la Communauté Rurale de Gandon (limite Est de l'AMP), et la commune de Saint-Louis dans l'arrondissement de RAO, sur la Langue de Barbarie entre l'ancienne embouchure du fleuve Sénégal et le quartier pêcheur de Guet-Ndar.

Date de création de l'AMP : Décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004.

Superficie : 496 km² (49 600 ha) Limite de l'AMP : L'AMP est à cheval entre la communauté rurale de Gandon et la commune de Saint-Louis. Dans la Communauté Rurale de Gandon, elle concerne du Nord au Sud, les villages de : KeurBarka, Diele Mbame, Keur Bernard, Tassinère, Mouit, Mboumbaye et Dégouniaye.

Dans la commune de Saint-Louis, elle intéresse surtout les quartiers situés sur la Langue de Barbarie dont le principal est le grand quartier pêcheur de Guet-Ndar

Pour la définition et la mise en œuvre de règles de gestion concertées de l'AMP, il a été mis sur pied à Saint-Louis deux organes de gestion : l'Assemblée Générale (AG) et le Comité de Gestion (CG) dont les travaux se font sous le contrôle et la direction du Conservateur.

PROBLEMES DANS L'IMPLEMENTATION DU PLAN ANTERIEUR

Le rétrospectif fait sur le PAG précédent a fait ressortir les problèmes suivants qui se posent en termes de défis et enjeux pour le plan 2014-2019

De façon générale, les acteurs ont retenu les points suivants :

- un plan ambitieux du fait des nombreuses actions inscrites et qui posent un souci d'opérationnalisation en l'absence de moyens et d'efficacité du Comité de gestion de l'AMP et de la participation des populations notamment des pêcheurs ;
- des objectifs dont la formulation fait qu'ils sont difficilement réalisables qui s'explique par le contexte dans lequel s'est fait le PAG (commande d'un partenaire)
- des insuffisances dans la phase diagnostic, qui s'explique par l'inexistence de données de références propre à l'AMP et dans ses limites ;
- des discussions encore vives sur les limites et le zonage de l'AMP qu'il convient de clarifier définitivement car source de tension entre les gestionnaires et les usagers de l'AMP ;
- une analyse faible des facteurs de dynamique (brèche, mer, fleuve, barrage) ;
- l'absence de la mise en avant de la gestion traditionnelle qui a été énoncée comme un mécanisme à promouvoir et qui n'a pas été implémenté ;
- une absence de financement pour sa mise en œuvre (ayant bénéficié d'un seul financement de Compact de 11 millions) ;
- une non appropriation des règlements par les populations qui se justifie par une méconnaissance des dispositions en vigueur car très peu partagées ;
- un manque de synergie entre acteurs dans les interventions ;

- un manque d'évaluation des impacts liés à l'absence d'un système de monitoring des activités et du milieu.

Des questions ont été émises sur le ou les destinataire (s) du PAG en ce sens que même les membres du comité n'ont pas à disposition le document final soulevant la question de leur légitimité au vue du processus d'élaboration et de validation du document final (différentes omissions dans le plan, non implication de tous les acteurs, non appropriation et non retour après la restitution).

Des problèmes plus généraux ont été posés sur :

- la question de l'assainissement du fleuve, de la mer et des berges
- la gestion des rustines,
- l'implication de la recherche
- la nécessité de la formalisation des accords,
- le statut administratif de l'AMP avec les limites qui transcendent la région de Louga

DEFIS ET ENJEUX DE GESTION DE L'AMP

Le défi majeur de l'aménagement et de la gestion de l'AMP est en rapport avec la baisse des stocks liée à la dégradation des habitats qui a pour explications:

- la pression des efforts de pêche, pressions sur les milieux et les ressources ;
- le non respect de la réglementation ;
- les pratiques inappropriées de pêche ;
- l'obstruction et le comblement des axes hydrographiques et des zones de frayères ;
- la faible connaissance du milieu, des relations et du fonctionnement écosystémique ;
- la mobilisation faible autour des enjeux de conservation.

Les enjeux se présentent en termes de

- conflits à éviter au niveau des espaces halieutiques ;
- éloignement des zones de pêches ;
- baisse de la productivité des entreprises de pêche ;
- surpêche et durabilité des ressources ;
- baisse de la disponibilité des produits halieutiques ;
- faillite des exploitations artisanales et industrielles ;
- diminution des tailles de capture et de leur valeur marchande ;
- gaspillage du peu de ressource existant ;
- pauvreté d'une population et d'une région durement affectées par la sécheresse.

II. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP DE SAINT LOUIS

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE GESTION

Objectif général

L'objectif général du Plan de Gestion est de pallier à la baisse des stocks liée à la dégradation des habitats.

Objectifs spécifiques et résultats attendus

L'objectif général se décline en quatre objectifs spécifiques qui se fondent sur des stratégies de restauration (R) et de communication (C).

OS1. Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces

Ce premier objectif s'inscrit dans la stratégie de restauration par des activités de conservation, de réduction des pressions, d'aménagement pour la régénération des habitats et des espèces.

L'AMP fait face à la dégradation des habitats liée à l'implantation des barrages, l'obstruction et le comblement des axes hydrographiques et des zones de frayères

Les principaux résultats attendus se déclinent ainsi :

R1. Les habitats sont reconstitués

Grâce à l'utilisation de méthodes de pêche non destructives des environnements marins, surtout des fonds rocheux ou des herbiers marins, à l'immersion de récifs artificiels et à la préservation des formations végétales qui constituent des habitats pour de nombreuses espèces halieutiques et la faune aviaire ;

R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés:

La dégradation des habitats et la surpêche ont enclenché une dynamique de colonisation des écosystèmes marins par des espèces plus résistantes ou à reproduction plus rapides.

Les aménagements hydrologiques, l'extension et le développement de la ville ont entraîné un dysfonctionnement du réseau hydrologique, les modifications dans la qualité de l'eau ce qui empêche la circulation des poissons et des changements dans la colonie des poissons.

Cela s'est également traduit par une réduction de la biomasse et par une réduction des tailles des captures. L'application de méthodes de gestion des stocks, le rétablissement des corridors et leur entretien devraient se traduire par un retour à des conditions biologiques naturelles favorables, à l'augmentation de la biomasse et à une plus grande diversité des espèces.

OS2. Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP

Cet objectif s'inscrit dans la réduction des pressions par l'amélioration de la productivité dans la chaîne de production de la pêche et la diversification des activités génératrices de revenus (AGR). Les contraintes relevées à ce niveau sont : i) l'effort de pêche, ii) la forte pression sur les ressources et les milieux.

Le plan de gestion de l'AMP de Saint Louis doit restaurer un équilibre durable entre les coûts engendrés par la conservation et les bénéfices qui en sont tirés. Les seuls arguments scientifiques, culturels, esthétiques et récréatifs ne peuvent pas transformer les populations en alliées assurant les exigences et les contraintes de la conservation.

Les résultats attendus sont :

R1. Les produits de pêche sont mieux valorisés et les actions réduisent l'effort de pêche

La conservation s'y projette par la création ou la réhabilitation d'un environnement propice à une utilisation des ressources grâce à l'éducation, l'adaptation des politiques et l'investissement. Une telle approche est seule garante d'un dépassement effectif de l'opposition AMP/populations pour l'émergence d'une synergie AMP/populations.

R2. Les professionnels de la pêche s'orientent vers de nouveau métier et les actions réduisent la pression sur les ressources

Concrètement, il s'agira, d'améliorer les conditions de vie des populations locales pour lutter contre la pauvreté à travers le développement d'activités économiques alternatives (micro-projets en maraîchage, pêche, transformation artisanale des produits halieutiques, écotourisme, micro-finance, etc.) et la promotion de la valorisation du patrimoine historique et culturel (écotourisme, interprétation, éducation environnementale, etc.)

OS3. Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère

Cet objectif répond aux contraintes relatives à la faible connaissance des enjeux liés aux changements climatiques, et à la faible mobilisation autour des enjeux de conservation.

Malgré les efforts consentis en matière d'information et de sensibilisation des différents acteurs, beaucoup de choses restent à faire pour une meilleure acceptabilité sociale de l'AMP.

De ce fait, les gestionnaires de l'AMP se doivent de mettre à la disposition du public toutes les informations concernant leurs activités. Des outils variés sont donc à développer tels que la création d'un site.

Les résultats attendus sont

R1. Les enjeux sur le littoral saint louisien sont connus, pris en compte et programmés

Il est question de vulgariser les enjeux de conservation au niveau des différentes parties prenantes par tous les moyens : l'internet, la publication de comptes rendus sur les opérations et observations sur l'AMP, l'édition de brochures ou l'ouverture d'une salle d'accueil du public.

Ces outils et formes de communications seront complétés par des interventions lors de manifestations diverses (journées de l'environnement, expositions, etc.).

R2. Les parties prenantes de l'AMP sont mobilisées autour des enjeux de conservation de la ressource marine

L'approche participative dans l'animation et la sensibilisation à l'environnement marin et côtier seront également des axes de travail à aborder à plusieurs niveaux. Il s'agit d'intervenir directement auprès du public et donc de disposer d'outils adaptés, mais aussi de fournir des cadres d'intervention de la société civile particulièrement des jeunes volontaires. La sensibilisation à l'environnement marin et côtier auprès des jeunes est un volet primordial pour l'AMP.

OS4. Améliorer la gestion de l'AMP

Cet objectif vise à pallier à l'insuffisance de connaissance dans les relations et le fonctionnement des écosystèmes, à l'inapplication de la réglementation et à des pratiques de pêche inappropriées.

Les résultats attendus sont :

R1 Connaissance approfondies du système et de ses interactions

Les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP souffrent de faibles capacités organisationnelles et opérationnelles. Ils ne jouent pas encore pleinement les rôles qui devraient être les leurs dans un contexte marqué par la responsabilisation des populations à la base et les impératifs de cogestion des ressources marines et côtières.

Des activités de renforcement des capacités des acteurs locaux dans différents domaines (cogestion, suivi évaluation de la biodiversité, écotourisme, guidage, entrepreneuriat féminin, élaboration de plan de gestion...) devront être réalisées pour leur permettre d'assurer une meilleure implication dans la gestion de l'AMP.

R2. La réglementation est connue et appliquée

Les informations relatives à la réglementation et à la législation des activités de pêche et de préservation de l'AMP sont vulgarisées à tous les niveaux par des activités de plan-média, de plaidoyer...

R3. La pêche responsable est mise en œuvre

Les mareyeurs sont conscientisés sur les enjeux par rapport à l'application de la réglementation au niveau de l'AMP, sensibilisés sur l'effort de pêche, un programme de surveillance efficient est mis en place.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Restauration

R1 - Faire des études de référence (profil de l'AMP, Atlas des ressources marines)

Pour les besoins de suivi des ressources et d'évaluation de la gestion de l'AMP, il est impératif d'avoir une situation de référence. Ainsi un état de référence est nécessaire dès le début de la mise en place de l'AMP pour être en mesure de mieux évaluer l'impact de la gestion sur l'écosystème. Il s'agit de procéder à un inventaire des ressources, de procéder à leur localisation, leur description et leur évaluation.

Une telle activité devrait associer dans sa démarche des partenaires scientifiques tels que l'UGB, le CRODT... mais aussi les populations locales qui connaissent bien les sites.

R2 - élaborer des plans « espèces stratégiques » dans la chaîne alimentaire animale ou humaine

Dans le souci d'une gestion efficiente et d'un suivi régulier des ressources, des plans espèces devront être élaborés. Ceux-ci devront concerner quatre espèces stratégiques qui interviennent dans la chaîne alimentaire pour orienter les stratégies de conservation de l'AMP quant à la préservation de ces ressources stratégiques. Le choix des espèces et l'élaboration des plans devront se faire de concert avec les populations locales et les scientifiques (UGB,...).

R3 - réaliser la matérialisation (balises, pancartes) des limites de l'AMP

Pour les besoins de l'application des règles de gestion et de sensibilisation du public, il s'avère nécessaire de procéder à la matérialisation des limites de l'AMP. Ce travail nécessite une définition des coordonnées géographiques, un balisage complet et du pancartage.

R4 - concevoir et exécuter une action de recherche partagée

Pour les besoins de suivi, il s'agit de mener chaque année une action de recherche sur un aspect ou un élément de l'AMP pour analyser les implications des actions de gestion et d'exploitation de l'AMP afin de prendre les mesures nécessaires. Elle nécessite un partenariat entre le comité de gestion et le comité scientifique.

R5 organiser et renforcer la surveillance participative (système d'alerte) de l'AMP

La surveillance est tout d'abord une responsabilité collective de tous les membres de la communauté. Elle s'appuie avant tout sur la présence effective des résidents au sein de la zone côtière.

Toutefois, une Commission Surveillance qui dépend du Comité de Gestion a été mise en place. Cependant, le Comité de gestion doit être doté de moyens nautiques

adéquats (pirogues motorisées...) pour démarrer, le plus rapidement possible, les activités de surveillance. Avec ces pirogues, les membres de la Commission Surveillance pourront dans certains cas entrer en contact avec les embarcations en infraction afin d'informer ses occupants des limites et règles en vigueur, voire dans les meilleurs des cas de les sensibiliser et les enjoindre de quitter la zone.

La Commission Surveillance devra travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat établis à Saint Louis notamment le Service de la Surveillance des Pêches, les agents de l'administration forestière, la gendarmerie et l'Inspection Régionale des Pêches Maritimes.

En vue de rendre opérationnelles et efficaces les activités de surveillance, des sessions de formation seront dispensées avec l'aide du PRCM, qui s'est beaucoup investi ces dernières années dans la formation à la surveillance maritime dans les AMP de la sous-région ouest africaine.

R6 - Réaliser le zonage de l'AMP

Pour les besoins d'information et de sensibilisation du public et des différents acteurs de la pêche, il y a lieu de procéder au zonage de l'AMP avec des délimitations matérielles et du pancartage. Ceci devra se faire de concert avec les populations locales qui maitrise les différents sites et de préférence à la suite des études de références qui établissent l'état des ressources et leur localisation.

Un certain nombre de panneaux d'information devront être installés en des points d'accès stratégiques. Sur ces panneaux, les règles d'usage seront résumées de façon simple et claire, à côté d'une carte du zonage de l'AMP.

R7 - promouvoir une unité de transformation de farine de poisson

Dans le cadre de la valorisation des produits de pêche, de la modernisation **du secteur et de la création d'activités alternatives, une unité de transformation de farine de poisson doit être mise en place. Une telle industrie permettra de valoriser les surplus sur le marché, de générer des emplois avec d'autres alternatives dans le secteur.**

R8 - développer un programme de reconversion des professionnels de la pêche

En vue de réduire les pressions et de pallier aux différentes restrictions vues comme des contraintes pour leur prévalue économique, un programme de reconversion des professionnels de la pêche doit être mis en place.

Ce programme vise la création d'activités génératrices de revenus et devrait porter sur la filière maraichère, la transformation, la teinture et la fabrication de savon entre autre qui sont des secteurs plus ou moins développés dans les localités environnantes de l'AMP. Le développement d'un tel programme permettrait de réduire les pressions sur les ressources et l'effort de pêche et de pallier au manque à gagner éventuel induit par les différentes restrictions.

Ce programme devrait s'appuyer sur les GIE, OPs et le développement de micro-projets.

R9 - soutenir le programme de surveillance par géolocalisation de la mobilité des pirogues

Les nouvelles technologies et les systèmes d'informations devront être mis à profit dans le cadre de la surveillance. Toutes les pirogues devront être équipées de puces et de GPS pour suivre leur itinéraire et les localiser à tout moment ce qui permettrait un suivi régulier de toutes les sorties en mer et d'enregistrer les infractions éventuelles.

R10 - mettre en place un projet d'écotourisme

La région de Saint-Louis constitue l'une des destinations phares du Sénégal des touristes. L'AMP devrait s'appuyer sur ce secteur pour la génération de fonds propre et l'autofinancement progressif.

Il s'agit en particulier :

- d'identifier les sites à fort potentiel de développement écotouristique, les paysages présentant un intérêt particulier, les espèces remarquables de la faune et de la flore (circuit dans les bras de mer, observation des oiseaux, Internet, journaux et magazines dépliant à partir de la cartographie participative, foires, partenariat avec les agences de voyages et tours operators, etc.) ;
- d'identifier des aspects culturels, traditionnels et historiques les plus intéressants pour la promotion d'un tourisme durable ;
- d'assurer la mise en valeur des composantes culturelles liées aux environnements naturels ;
- de mettre sur pied une infrastructure d'accueil (réceptif touristique).

Les activités écotouristiques, en plus de leurs effets induits favorables à la préservation de la qualité des paysages et à la revalorisation du patrimoine culturel local, peuvent et doivent engendrer la mise en place de filières nouvelles. Cette activité prévoit de mettre au point des produits touristiques concurrentiels et de calibre international combinant à la fois les milieux naturels exceptionnels et les activités d'apprentissage et d'interprétation (culture, nature, histoire).

R11 - réaliser un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques

Dans le cadre d'une gestion intégrée et de la prise en charge des problèmes de pollution induits par la gestion des déchets, un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques doit être élaboré. Ce programme doit effectuer une journée de nettoyage des berges une fois par an et devrait être l'occasion de sensibiliser les différents acteurs autour de l'AMP sur la nécessité d'avoir des berges propres et les enjeux de pollution.

R12 - réaliser un programme pour l'immersion de récifs artificiels

La conservation des habitats et des espèces et la gestion des pêcheries exige l'exploration ou la combinaison de plusieurs outils. Dans cette perspective, une des

options est de coupler AMP et récifs artificiels et de les mettre en parfaite cohérence afin que les récifs servent d'éléments de protection réelle des AMP par l'attraction de l'activité de pêche sur eux d'une part, et de la mise en œuvre de techniques de pêche moins destructeurs de l'écosystème comme les sennes et les chaluts d'autre part.

La création d'AMP, limitant la zone de pêche et donc le revenu des pêcheurs dans un premier temps, peut être compensée par les bénéfices supplémentaires qu'apportent les récifs.

En revanche certaines précautions doivent être prises car un récif artificiel va être attractif dans un premier temps c'est pour cela qu'il ne doit pas être exploité avant trois ans, temps nécessaire pour le développement d'une chaîne alimentaire indispensable au bon fonctionnement de cet écosystème et à la production qui en résulte. Il est donc impératif que tout aménagement AMP/récif artificiel soit cogéré, suivi et surveillé.

R13 - promouvoir des initiatives de mise en défens et de concession des zones de frayères des poissons (mangrove,...)

Du fait de l'interconnexion entre les espaces, des initiatives de mis en défens et de concessions des zones de frayères des poissons doivent être prises. En effet les zones de mangroves et autres espaces aquatiques constituent des habitats pour les poissons. Le comité de gestion devrait entrer en partenariat avec les structures en charge de ces milieux pour une gestion harmonisée afin de préserver ces milieux de reproduction des poissons.

R14 - réintroduire les espèces disparues (coquillage, moule,...)

En guise de politiques de restauration, deux espèces disparues suite aux mutations des dynamiques hydrologiques (saisonnalité, qualité de l'eau) seront identifiées et réintroduites. Ceci nécessite une étude de faisabilité préalable pour ne pas conquérir à d'autres implications écologiques néfastes. Elle devra associer le comité de gestion, le comité scientifique et les populations.

Communication

C1 - Concevoir et exécuter un plan de communication

Le but visé est de mobiliser les institutions et la société civile en faveur de l'AMP, afin de faire émerger une dynamique locale de conservation de la biodiversité et des ressources marines. Les activités visent donc à poursuivre la sensibilisation et l'information de l'ensemble des groupes cibles concernés par l'AMP et les ressources marines (institutions, grand public, établissements scolaires, communautés locales usagères, touristes, professionnels des secteurs privés de la pêche, du tourisme...), dans le cadre cohérent d'un plan de communication.

Le Comité de gestion procédera, avec l'aide d'un consultant, à la conception d'un plan de communication détaillé visant à définir un plan média spécifique à chaque groupe cible pour la durée du plan de gestion. Le plan de communication devra être prêt avant la fin de la première année, afin de prendre en compte le plan de diffusion et d'information du plan de gestion.

C2 - mettre en place et réaliser un plan de formation

Pour cette activité, il s'agira i) d'identifier les lacunes et les besoins de formation des responsables et acteurs de l'AMP dans le cadre de l'application et de la mise en œuvre du plan de gestion ainsi que des activités connexes ; ii) de les classer en modules de formation et iii) de dérouler un plan de formation en vue de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes en matière de cogestion, de suivi de l'efficacité de gestion, de méthodologie d'élaboration de plans de gestion, de suivi de la biodiversité, formation des écoc guides, en entrepreneuriat féminin, en écotourisme, etc.

C3 - installer un centre de ressources marines

Dans le cadre d'activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation de fonds propres un centre de ressources marines doit être mis en place afin de vulgariser le patrimoine de l'AMP et de profiter des activités de valorisation et des acquis de la conservation de la biodiversité dans l'AMP.

Pour saisir de telles opportunités et développer des activités génératrices de revenus, le centre devra offrir un cadre d'incubation et de maturation des principes, des notions et des techniques d'utilisation efficiente de l'espace et des ressources vivantes de l'AMP.

C4 - réaliser un programme de sensibilisation sur la réglementation

En vue de la vulgarisation des textes et règlements qui régissent l'AMP, un programme de sensibilisation doit être mis en place. Ce programme doit être porté par la tutelle et le comité de gestion pour ratifier les différentes échelles et les différents acteurs impliqués d'une façon ou d'une autre dans l'AMP.

Ainsi il doit se faire sur la base d'un partenariat avec les différents ministères et direction qui sont liés à la pêche et au domaine maritime. Il peut concerner la réalisation de brochures sur les différents textes de lois qui stipule les restrictions, l'organisation de journées de sensibilisation ou de manifestations culturelles...

C5 - mettre en œuvre un programme de médiation avec (les médiateurs et les ambassadeurs)

Il s'agira dans le cadre de la sensibilisation des populations sur l'importance de l'AMP et l'application des lois et règlements de passer par des personnes influentes de la ville de Saint-Louis et des localités voisines ou des personnalités connues à travers le pays pour une meilleure appropriation des politiques de conservation et de développement à dérouler par l'AMP par les populations. Ceci nécessitera une identification de personnes influentes et leur nomination en tant que parrain ou ambassadeurs pour lancer les plaidoiries en faveur de l'AMP.

C6 - organiser la journée de l'AMP

Dans le cadre de la promotion de l'AMP et d'une politique de visibilité de l'AMP, chaque année une journée scientifique et culturelle médiatisée doit être organisée pour échanger sur l'état des connaissances, attirer les différents partenaires susceptibles d'intervenir dans l'AMP, sensibiliser encore les acteurs sur les enjeux liés à l'AMP.

C7 - réaliser un plaidoyer au niveau des autorités communautaires

Les autorités communautaires en tant que personnes influentes au niveau des populations, doivent constituer des canaux de diffusion et de sensibilisation des messages clés relatifs aux enjeux et défis de l'AMP. Le plaidoyer pourra se faire par des visites de proximité mais aussi par des activités de capacitation ayant pour but le renforcement du niveau de connaissance et l'acquisition d'information actualisée sur les problématiques de l'AMP.

C8 - organiser une conférence internationale sur CC-upwelling- biodiversité-pêche

Face au contexte des changements climatiques, l'organisation d'une conférence internationale constitue une véritable activité de gestion qui permettrait d'améliorer les connaissances quant aux scénarios climatiques à venir, leur implication sur la biodiversité afin de les anticiper par des mesures de gestion efficiente. Cette organisation doit associer la tutelle, le comité de gestion et le comité scientifique dans le cadre de l'élaboration du projet d'organisation et de son déroulement.

C9 - réaliser un film documentaire

La réalisation d'un film documentaire constitue une action de marketing, de promotion et de vulgarisation au près du public et des partenaires. Il s'agira de revenir à travers ce film sur l'AMP, les ressources, les enjeux, les activités développées, les personnes ressources, les retombées et quelques contraintes et les défis actuels.

C10 - réaliser une émission hebdomadaire à la radio

L'émission radio vise à promouvoir les activités menées au niveau de l'AMP et à discuter sur les enjeux et défis afin de conscientiser le maximum de populations sur l'importance de l'AMP.

Il s'agira de trouver parmi les radios de la place une plage d'une heure qui sera animé par le responsable de la communication ou le secrétaire du comité de gestion qui au besoin invite des personnes ressources sur son plateau.

C11 - plaidoyer auprès des leaders d'opinion

Cette activité vise à structurer le potentiel existant à Saint Louis en termes d'élus politiques pour soutenir la cause de l'AMP de Saint Louis. Les leaders d'opinion permettent d'atteindre certains cibles de façon plus rapide et peuvent agir par l'appui à certaines reformes au niveau local et national.

C12 - réaliser un projet éducatif à la conservation des espèces marines

Il s'agira d'introduire l'Education relative à l'Environnement pour la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation sur les impacts néfastes des mauvais comportements qui constituent des contraintes à la conservation de la biodiversité.

C13 - réaliser un camp chantier annuel

Les camps chantiers sont l'occasion d'impliquer les jeunes volontaires dans la société civile dans les activités de gestion, de restauration, de valorisation de l'AMP... Il s'agira chaque année d'identifier les priorités de gestion de l'AMP que les jeunes volontaires des ONG et des associations peuvent prendre en charge pour amoindrir les coûts.

C14 - co-organiser des actions de masse avec les associations de jeunes (ASC, UGB verte, Campus eau, Scouts, croix rouge...)

Ici il s'agira d'assurer la visibilité de l'AMP à travers son implication dans les activités de la société civile (Associations et ONG) pour faire passer des messages. Il s'agira de nouer des partenariats avec certaines structures et organisations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et de la conservation par le parrainage d'activités.

C15 - plaider pour l'organisation et la limitation des sorties de pêche

Cette activité vise la sensibilisation des mareyeurs quant à la réglementation de la pêche dans les différentes zones définies à travers le zonage afin de réduire les pressions. Elle nécessitera la participation de tous les pêcheurs qui font leur activité au niveau de l'AMP et leur signature d'un memorandum. Elle peut nécessiter une séance par an avec une coordination semestrielle pour assurer le suivi.

C16 - plaider (lobbying) pour la réglementation sur les outils de pêche notamment pour les pélagiques

Dans le cadre de la valorisation des savoirs locaux sur les outils de pêches cette activité est importante quand à la réglementation relative à la réduction de l'effort de pêche. Ce sera l'occasion de participer à la redéfinition d'un cadre réglementaire et législatif efficient pour réguler les outils de pêche.

C17 - mener un programme de sensibilisation pour l'arrêt de la pollution provenant des industries et voitures de vidange

Il s'agira de prendre en charge la question de l'assainissement et de la pollution des berges et des eaux par les activités du monde urbain qui ne prennent pas toujours en considération les implications sur l'évolution de la biodiversité. Ce programme devrait être mené de concert avec les institutions et structures dans le domaine de l'environnement et de l'assainissement au niveau de la ville pour une prise en charge complète de cette problématique.

C18 - plaider pour la réhabilitation les fonctions hydrographiques des cours d'eau (dragage, creusement, élargissement des passes des ponts,...)

Les cours d'eau constituent des corridors écologiques pour la biodiversité. Le comblement actuel de certains chenaux ne favorise pas la circulation des poissons et des produits halieutiques. Un plaidoyer sur la réhabilitation des fonctions hydrographiques des cours d'eau devrait permettre la restauration de ces derniers en vue d'un rétablissement des corridors. Ceci devrait se faire au niveau des institutions en charge de l'hydraulique et des ressources en eau au niveau du delta tel que l'OLAG.

Autres activités (M)

M1 - doter l'AMP de matériels et d'équipement (plongée,...) et carburants

Pour une meilleure surveillance de l'AMP, un effort doit être consenti pour la mise en place de matériels et d'équipements (pirogues et moteurs hors bord, gilets de sauvetage, tenues, petit matériel, radios...).

M2 - doter l'AMP d'un fonds de la biodiversité

Un mécanisme de financement spécifique des mesures de gouvernance de l'AMP sera mis en place de manière à améliorer la gestion. L'AMP de Saint Louis, autour de laquelle les synergies d'action sont suscitées, peut constituer une source de création de recettes (tourisme de vison, tourisme cynégétique, tourisme culturel, tourisme rural, transport) et d'emplois (métiers de guide, gestion des réceptifs touristiques, main d'œuvre temporaire, etc.). A cet effet, un Fonds d'Appui et de Promotion de l'AMP sera mis sur pied.

M3 - révision des instruments de gestion (statut, RI,...)

Il s'agira de réviser le statut des organes du comité de gestion en vue d'une définition claire des fonctions des organes du comité et d'une meilleure articulation entre ces derniers et de définir le règlement intérieur ; de définir les stratégies de gestion.

M4 - réglementer les zones de pêche au sein de l'AMP

Il s'agira pour chaque espace défini avec le zonage, de déterminer les modalités, les calendriers d'accès. Un certain nombre de panneaux d'information devront être installés en des points d'accès stratégiques. Sur ces panneaux, les règles d'usage seront résumées de façon simple et claire, à côté d'une carte du zonage de l'AMP. Un travail d'information systématique devra par ailleurs être réalisé, notamment au travers des radios locales (émissions hebdomadaires), les journées pour la sensibilisation, les plaidoiries....

M5 - suivre l'évolution de l'impact de la brèche au niveau de Doune Baba Dièye

L'appréciation des impacts de la brèche demeure controversée. Il s'agira de mettre en place un dispositif de suivi écologique pour voir l'évolution de la biodiversité selon les dynamiques hydrologiques induites par l'ouverture de la brèche sur la base d'analyse des saisons hydrologiques, de l'évolution de la qualité de l'eau, d'inventaires écologiques...

M6 - Réaliser un SFD pour financer les projets de reconversion ou de promotion de l'AMP

Il s'agira de mettre en place un fond pour assurer le financement de micro-projets relatifs aux activités génératrices de revenus identifiées et promues pour la réduction des pressions sur la ressource. Ce fond permettra d'assurer la reconversion professionnelle et le financement d'activités palliatives durant les périodes de repos de l'AMP.

Ce fond devra être constitué sur la base des revenus générés par l'AMP selon un taux défini par le comité de gestion et les cotisations des bénéficiaires. Comme le fond pour la biodiversité, le SFD nécessitera une étude de faisabilité au préalable et une phase test.

PLANIFICATION DES ACTIVITES

code	résultats attendus	Contraintes	activités	Priorité	1	2	3	4	5	responsabilité
				1. Immédiat	an1	an2	an3	an4	an5	
				2. Mi parcours						
				3. A terme						
Améliorer la gestion de l'AMP										
	R1 Connaissance approfondies du système et de ses interactions	/connaissances des relations et du fonctionnement écosystémique								
R1	Document de profil/Atlas numérique		- Faire des études de référence (profil de l'AMP, Atlas des ressources marines)	1	==					CS/DAMCP
R2	04 plans d'espèces		- élaborer des plans « espèces stratégiques » dans la chaîne alimentaire animale ou humaine	2	==	==	==	==		CG/DAMCP
R3	Limites de l'AMP		- réaliser la matérialisation (balises, pancartes) des limites de l'AMP	1		==				DAMCP/CG
R4	01 action/an		- concevoir et exécuter une action de recherche partagée	1	==	==	==	==	==	CS/CG
R5	01 système d'alerte fonctionnel		organiser et renforcer la surveillance participative (système d'alerte) de l'AMP	1		==				DAMPC/CG
R6	01 plan de zone		- Réaliser le zonage de l'AMP	1		==				DAMPC/CG
C1	01 document de communication		- Concevoir et exécuter un plan de communication	1	==					CG/DAMPC
C2	01 Plan de capacitation / Kit de formation numérique		- mettre en place et réaliser un plan de formation	2	==	==	==	==	==	DAMPC/CG
C3	01 musée de la mer		- installer un centre de ressources marines	3				==		CG/DAMPc
M1	01 unité de l'AMP opérationnel		- doter l'AMP de matériels et d'équipement (plongée,...) et carburants	1		==				DAMPC
M2	60 M de capital		- doter l'AMP d'un fonds de la biodiversité	3				==		CG
	R2. La réglementation est connue et appliquée	/respect de la réglementation								
C4	10 actions réalisées		- réaliser un programme de sensibilisation sur la réglementation	1	==	==	==	==	==	CG/DAMPC
M3	01 atelier		- révision des instruments de gestion (statut, Rt,...)	1	==			==		CG/DAMPC
C5	05 médiateurs/ambassadeurs		- mettre en œuvre un programme de médiation avec (les médiateurs et les ambassadeurs)	2			==			CG
	20 séances						==			
	01 formation						==			
C6	05 journées		- organiser la journée de l'AMP	1	==	==	==	==	==	CG
	R3. La pêche responsable est mise en oeuvre	pratiques inappropriées								
M4	01 charte de la pêche est mise en place		- réglementer les zones de pêche au sein de l'AMP	1			==			CG
C7	05 conférences religieuses		- réaliser un plaidoyer au niveau des autorités communautaires	2		==				CG
	01 table ronde avec les élus					==				
	01 workshop avec les académies					==				

code	résultats attendus	Contraintes	activités	Priorité	1	2	3	4	5	responsabilité
				1. Immédiat	an1	an2	an3	an4	an5	
				2. Mi parcours						
				3. A terme						
R8	01 document d'action sur les métiers verts		- développer un programme de reconversion des professionnels de la pêche	2			==			CG
R9	01 rapport annuel de participation		- soutenir le programme de surveillance par géolocalisation de la mobilité des pirogues	3			==	==		CG/DAMPC
R10	01 circuit écotouristique		- mettre en place un projet d'écotourisme	1		==	==			DAMPC/CG
	01 GIE de guides					==	==			
Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces										
	R1. Réhabilitation des habitats	dégradation des habitats								
R11	01 séance d'assainissement annuel		- réaliser un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques	1	==	==	==	==	==	CG/DAMPC
R12	10% des espaces prévus pour l'immersion sont touchés par an		- réaliser un programme pour l'immersion de récifs artificiels	1		==	==	==	==	DAMPC/CG
C17	01 document de communication		- mener un programme de sensibilisation pour l'arrêt de la pollution provenant des industries et voitures de vidange	1	==	==	==	==	==	DAMPC/CG
R13	01 appui aux associations		- promouvoir des initiatives de mise en défens et de concession des zones de frayères des poissons (mangrove,...)	2	==	==	==	==	==	CG/DAMPC
	01 atelier avec les eaux et forêt									
	01 séance de reboisement/an									
R14	02 espèces réintroduits		- réintroduire les espèces disparues (coquillage, moule,...)	2			==	==		DAMPC
	R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés	barrages, obstruction et comblement des axes hydrographiques et des zones de frayères								
C18	01 seance/an avec Olag et partenaires/OMVS	/	- plaider pour la réhabilitation les fonctions hydrographiques des cours d'eau (dragage, creusement, élargissement des passes des ponts,...)	1.	==	==	==			CG
					==	==	==			
C19	01 séance /an Olag/OMVS		- plaider pour la restauration les fonctions écologiques du système des cuvettes du bas delta du fleuve Sénégal (Lawmar, Geumbeul, Leybar, Khor, Ngalam, 3 marigots,...)	1	==	==	==			DAMPC/CG

INDICATEURS DE SUIVI

Objectifs	résultats attendus	Indicateurs de suivi	Sources de vérification
Améliorer la gestion de l'AMP			
	R1 Connaissance approfondies du système et de ses interactions	Le niveau d'exécution du PAG	Les rapports du comité de gestion Les rapports d'activités
	R2. La réglementation est connue et appliquée	Le niveau d'application des textes	Les rapports du comité de surveillance
	R3. La pêche responsable est mise en œuvre	Le taux de réduction des infractions	Les rapports du comité de surveillance Les rapports d'activités
		Evolution du nombre de sorties en mer et des captures au niveau de l'AMP	Les rapports du comité de surveillance
			Enquête, sondage
Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère			
	R1. Les enjeux sur le littoral saint louisien sont connus, pris en compte et programmés	Evolution des connaissances suite aux études de référence	Les documents scientifiques disponibles sur l'AMP
	R2. Les parties prenantes de l'AMP sont mobilisées autour des enjeux de conservation de la ressource marine	Le nombre d'acteurs mobilisé autour des causes de l'AMP	Les PV de réunion
		Le nombre d'activités de sensibilisation et de plaidoyer	Les rapports d'activités
Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP			
	R1. Les produits de pêche sont mieux valorisés et les actions réduisent l'effort de pêche	L'évolution des produits transformés issus de la pêche suite aux études de référence	Enquête, sondage
		Les transformations implémentées	Les rapports d'activités
			Les rapports du comité de gestion
	R2. Les professionnels de la pêche s'orientent vers de nouveau métier et les actions réduisent la pression sur les ressources	Le nombre d'AGR implémenté	Les rapports du comité de gestion
		Le nombre de mareyeurs reconvertis	Enquête, sondages, rapport du comité de gestion
Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces			
	R1. Réhabilitation des habitats	Le nombre de récifs immergés	Les rapports d'activités
			Les Visites de sites
		Le nombre de campagnes de restauration réalisé	Les rapports d'activités
			Les rapports du comité de gestion
		Le nombre d'habitats restauré	Les rapports d'activités
			Les visites de sites
		L'évolution des espèces suite aux études de référence	Les mises à terre
			Inventaires écologiques
	R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés	Le nombre de plaidoyer effectué	Les rapports d'activités
			Les rapports du comité de gestion
		Le nombre de dragage effectué	Les rapports du comité de gestion
		Le nombre de chenaux réhabilité	Les rapports du comité de gestion

	01 table ronde avec les élus			3 500 000					3 500 000
	01 workshop avec les académies			3 700 000					3 700 000
	01 CDD			2 700 000					2 700 000
Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère									104 400 000
	R1. Les enjeux sur le littoral saint louisien sont connus, pris en compte et programmés								62 200 000
G8	01 livre blanc sur l'état des ressources marines et cotière de Saint Louis	- organiser une conférence internationale sur CC-upwelling- biodiversité-pêche				49 200 000			49 200 000
	01 plaidoyer international sur le statut de l'AMP de Saint Louis						6 500 000		6 500 000
M5	01 rapport annuel officiel	- suivre l'évolution de l'impact de la breche au niveau de Doune Baba Dièye	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	3 500 000
G9	01 diffusion à la RTS	- réaliser un film documentaire				3 000 000			3 000 000
	R2. Les parties prenantes de l'AMP sont mobilisées autour des enjeux de conservation de la ressource marine								42 200 000
G10	54 émissions/an	- réaliser une émission hebdomadaire à la radio		16 200 000					16 200 000
G11	01 audience au niveau de la commission parlementaire/an	- plaidoyer auprès des leaders d'opinion	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
G12	01 bande dessinée est éditée	- réaliser un projet éducatif à la conservation des espèces marines					800 000		800 000
	01 kit du formateur éducateur est édité					1 200 000		1 200 000	
	01 cycle de formation du formateur est organisé					3 500 000		3 500 000	
G13	01 camp de 15 jours /an	- réaliser un camp chantier annuel		3 000 000	3 000 000	3 000 000		9 000 000	
G14	01 séance de set setal	- co-organiser des actions de masse avec les associations de jeunes (ASC, UGB verte, Campus eau, Scouts, croix rouge...)	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	3 500 000
	01 coupe du conservateur		500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	01 marche verte		800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP								137 100 000	
	R1. Les produits de pêche sont mieux valorisés et les actions réduisent l'effort de pêche								116 100 000
M6	01 mécanisme de financement local existe						61 000 000	30 000 000	91 000 000

	02 opérateurs/mois	- Réaliser un SFD pour financer les projets de reconversion ou de promotion de l'AMP				4 400 000	4 400 000	8 800 000
G15	01 séance/an	- plaider pour l'organisation et la limitation des sorties de pêche		600 000	600 000	600 000	600 000	2 400 000
	01 réunion de coordination par semestre			200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
	01 mémorandum				2 000 000			2 000 000
A7	01 circuit de collecte est mis en en place	- promouvoir une unité de transformation de farine de poisson			8 000 000			8 000 000
	01 partenaire est engagé						0	
	01 berge propre				3 100 000			3 100 000
R2. Les professionnels de la pêche s'orientent vers de nouveaux métiers et les actions réduisent la pression sur les ressources								21 000 000
G16	01 audition à l'assemblée nationale	- plaider (lobbying) pour la réglementation sur les outils de pêche notamment pour les pélagiques		900 000	900 000	900 000		2 700 000
	01 pétition				2 400 000			2 400 000
A8	01 document d'action sur les métiers verts	- développer un programme de reconversion des professionnels de la pêche			6 000 000			6 000 000
A9	01 rapport annuel de participation	- soutenir le programme de surveillance par géolocalisation de la mobilité des pirogues			700 000	700 000		1 400 000
A10	01 circuit écotouristique	- mettre en place un projet d'écotourisme		2 500 000	2 500 000			5 000 000
	01 GIE de guides			3 500 000				3 500 000
Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces								188 000 000
R1. Réhabilitation des habitats								159 500 000
A11	01 séance d'assainissement annuel	- réaliser un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	7 000 000
A12	10% des espaces prévus pour l'immersion sont touchés par an	- réaliser un programme pour l'immersion de récifs artificiels		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	100 000 000
G17	01 document de communication	- mener un programme de sensibilisation pour l'arrêt de la pollution provenant des industries et voitures de vidange	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 000 000
A13	01 appui aux associations	- promouvoir des initiatives de mise en défens et de concession des zones de frayères des poissons (mangrove,...)	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	22 500 000
	01 atelier avec les eaux et forêt		900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	4 500 000
	01 séance de reboisement/an		2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	13 500 000
A14	02 espèces réintroduits	- réintroduire les espèces disparues (coquillage, moule,...)			3 000 000	3 000 000		6 000 000

	R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés							28 500 000
G18	01 séance/an avec Olag et partenaires/OMVS	- plaider pour la réhabilitation des fonctions hydrographiques des cours d'eau (dragage, creusement, élargissement des passes des ponts,...)	3 500 000	3 500 000	3 500 000			10 500 000
G19	01 séance /an Olag/OMVS	- plaider pour la restauration des fonctions écologiques du système des cuvettes du bas delta du fleuve Sénégal (Lawmar, Geumbeul, Leybar, Khor, Ngalam, 3 marigots,...)	6 000 000	6 000 000	6 000 000			18 000 000

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	3
I. L'AMP DE SAINT LOUIS	4
PROBLEMES DANS L'IMPLEMENTATION DU PLAN ANTERIEUR	4
DEFIS ET ENJEUX DE GESTION DE L'AMP	5
II. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP DE SAINT LOUIS	6
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE GESTION	6
Objectif général	6
Objectifs spécifiques et résultats attendus	6
OS1. Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces	6
R1. Les habitats sont reconstitués	6
R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés:	6
OS2. Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP	7
R1. Les produits de pêche sont mieux valorisés et les actions réduisent l'effort de pêche	7
R2. Les professionnels de la pêche s'orientent vers de nouveau métier et les actions réduisent la pression sur les ressources	7
OS3. Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère	7
R1. Les enjeux sur le littoral saint louisien sont connus, pris en compte et programmés	8
R2. Les parties prenantes de l'AMP sont mobilisées autour des enjeux de conservation de la ressource marine	8
OS4. Améliorer la gestion de l'AMP	8
R1 Connaissance approfondies du système et de ses interactions	8
R2. La réglementation est connue et appliquée	8
R3. La pêche responsable est mise en œuvre	9
DESCRIPTION DES ACTIVITES	9
Restauration	9
R1 - Faire des études de référence (profil de l'AMP, Atlas des ressources marines)	9
R2 - élaborer des plans « espèces stratégiques » dans la chaîne alimentaire animale ou humaine	9
R3 - réaliser la matérialisation (balises, pancartes) des limites de l'AMP	9
R4 - concevoir et exécuter une action de recherche partagée	9
R5 organiser et renforcer la surveillance participative (système d'alerte) de l'AMP	9
R6 - Réaliser le zonage de l'AMP	10
R7 - promouvoir une unité de transformation de farine de poisson	10
R8 - développer un programme de reconversion des professionnels de la pêche	10
R9 - soutenir le programme de surveillance par géolocalisation de la mobilité des pirogues	11
R10 - mettre en place un projet d'écotourisme	11
R11 - réaliser un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques	11
R12 - réaliser un programme pour l'immersion de récifs artificiels	11
R13 - promouvoir des initiatives de mise en défens et de concession des zones de frayères des poissons (mangrove,...)	12
R14 - réintroduire les espèces disparues (coquillage, moule,...)	12
Communication	12
C1 - Concevoir et exécuter un plan de communication	12
C2 - mettre en place et réaliser un plan de formation	13
C3 - installer un centre de ressources marines	13
C4 - réaliser un programme de sensibilisation sur la réglementation	13
C5 - mettre en œuvre un programme de médiation avec (les médiateurs et les ambassadeurs)	13

C6	- organiser la journée de l'AMP	13
C7	- réaliser un plaidoyer au niveau des autorités communautaires	14
C8	- organiser une conférence internationale sur CC-upwelling- biodiversité-pêche	14
C9	- réaliser un film documentaire	14
C10	- réaliser une émission hebdomadaire à la radio	14
C11	- plaidoyer auprès des leaders d'opinion	14
C12	- réaliser un projet éducatif à la conservation des espèces marines	14
C13	- réaliser un camp chantier annuel	14
C14	- co-organiser des actions de masse avec les associations de jeunes (ASC, UGB verte, Campus eau, Scouts, croix rouge...)	15
C15	- plaidoyer pour l'organisation et la limitation des sorties de pêche	15
C16	- plaidoyer (lobbying) pour la réglementation sur les outils de pêche notamment pour les pélagiques	15
C17	- mener un programme de sensibilisation pour l'arrêt de la pollution provenant des industries et voitures de vidange	15
C18	- plaidoyer pour la réhabilitation les fonctions hydrographiques des cours d'eau (dragage, creusement, élargissement des passes des ponts,...)	15
Autres activités (M)		15
M1	- doter l'AMP de matériels et d'équipement (plongée,...) et carburants	15
M2	- doter l'AMP d'un fonds de la biodiversité	16
M3	- révision des instruments de gestion (statut, RI,...)	16
M4	- réglementer les zones de pêche au sein de l'AMP	16
M5	- suivre l'évolution de l'impact de la brèche au niveau de Doune Baba Dièye	16
M6	- Réaliser un SFD pour financer les projets de reconversion ou de promotion de l'AMP	16
PLANIFICATION DES ACTIVITES		17
INDICATEURS DE SUIVI		20
BUDGET		21
TABLE DES MATIERES		25